



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

atteintes à l'intégrité de la personne

Question écrite n° 130772

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la pratique de l'excision en France. En 2009, une enquête de l'INED estimait à 53 000 le nombre de citoyennes françaises ayant été victimes de mutilations génitales. Alors que plusieurs milliers de fillettes restent aujourd'hui menacées d'excision, il convient de s'interroger sur les politiques à mettre en oeuvre pour faire cesser cette pratique barbare, qui laisse des séquelles difficilement réparables tant au niveau physique que psychologique. Des financements plus substantiels devraient être consacrés aux campagnes d'information, notamment à travers le média télévisuel, dans l'objectif de sensibiliser la population à cette pratique dangereuse pour la santé humaine et de faire connaître les interventions chirurgicales réparatrices auxquelles les victimes peuvent avoir accès. Convaincu de l'urgence d'une action forte à ce niveau, il le remercie de lui indiquer si le Gouvernement entend s'engager dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130772

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2399

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)